

Collège Alain Savary

Rentrée 2022



Livret d'accueil



Avenue du stade
BP 10
31620 Fronton



alain-savary.ecollege.haute-garonne.fr

Bienvenue au collège Alain Savary

Chers parents,

Cette brochure est conçue à votre attention ainsi qu'à celle de votre enfant qui va rentrer en 6^{ème} afin que vous disposiez, « sous la main », des informations essentielles concernant le fonctionnement général du collège Alain Savary de Fronton

Alors que la rentrée en 6^{ème} est pour les élèves de CM2, dans la grande majorité des cas, un moment attendu avec impatience, elle engendre souvent chez les parents inquiétude et interrogations.

Conscient que l'arrivée au collège est d'abord un changement d'échelle concernant les interlocuteurs, cette brochure est là pour vous permettre, ainsi qu'à votre enfant, de vous familiariser avec les fonctions des personnes et des services que vous serez amené.e à côtoyer tout au long des quatre années de scolarité.

Le passage au collège est également marqué par le changement de rythme des apprentissages et l'apparition de nouvelles exigences pédagogiques. *L'emploi du temps*, distribué en début d'année, est la partition qui rythme la journée de cours au collège. Mais le travail ne s'arrête pas là : l'acquisition des connaissances et des compétences nécessite l'apprentissage des leçons et un entraînement « à la maison » plus soutenus qu'à l'école élémentaire.

Aussi cette brochure est-elle là aussi pour vous guider sur les pas de ces nouvelles exigences scolaires, et vous renseigner sur les dispositifs et les moyens d'aide et d'accompagnement proposés en cas de difficulté.

Vous pouvez être rassurés ! L'ensemble des personnels du collège Alain Savary de Fronton se mobilise au quotidien pour offrir à chaque élève les meilleures conditions d'accueil et de scolarité.

Nous vous souhaitons une très belle rentrée dans notre établissement.

Le principal, O.Fourès

Sommaire

Petite histoire du collège **P. 3**

Qui était Alain Savary **P. 3**

L'organisation des enseignements **P. 4**

L'évaluation des élèves en 6^{ème} **P. 4**

Les services et les personnels **P. 5 et 6 7**

Le calendrier des vacances scolaires **P. 7**

L'espace numérique de travail – ENT **P. 8**

Répondre aux besoins particuliers des élèves **P. 9**

Le règlement intérieur du collège **P. 10**

Les horaires du collège **P. 10**

L'emploi du temps de la semaine **P. 11**

Questions les plus courantes **P. 12**

Le régime des sorties **P. 12 et 13**

La restauration scolaire **P. 14**

Les aides financières **P. 14**

Les transports scolaires **P. 15**

Le centre de documentation et d'information (CDI) **P. 16**

Les devoirs au collège **P. 16**

L'association sportive (AS) **P. 17**

Le foyer socio-éducatif (FSE) **P. 17**

L'association des parents d'élèves du collège (APEC) **P. 17**

Petite histoire du collège

En 1959, des locaux sont créés à Fronton pour permettre aux élèves sortant du primaire de poursuivre leurs études sans être obligés d'aller à Toulouse ou à Montauban. Ils accueillent successivement les élèves du cours complémentaire, du *collège d'enseignement général* (C.E.G.) et du *collège d'enseignement secondaire* (C.E.S.) maintenant appelé *collège*.

En 1983, ces locaux deviennent trop petits et mal adaptés. Un nouveau site est réalisé avenue du stade. C'est le site actuel. Il se nomme collège Alain Savary depuis 1990. L'ancien site abrite aujourd'hui l'école maternelle de Fronton.

Une restructuration qui a duré 18 mois (terminée en mars 2008) a permis d'agrandir le collège. Un nouveau bâtiment abrite le self. L'ancien self a laissé sa place à de nouvelles salles de technologie. L'ancien bâtiment de technologie a été reconfiguré pour de nouvelles salles de mathématiques, d'éducation musicale et d'informatique. Les salles de sciences ont également été restructurées ainsi que les locaux de l'administration et du *centre de documentation et d'information* (CDI).

Le collège Alain Savary comptera environ 855 élèves à la rentrée 2022, répartis sur 29 classes, ainsi qu'une *unité localisée d'inclusion scolaire* (ULIS). Le secteur de recrutement couvre les écoles élémentaires de Fronton, Bouloc, Villeneuve-les-Bouloc, St-Rustice, et Villaudric.



Qui était Alain Savary ?

Alain Savary (1918-1988) est un homme politique français, compagnon de la Libération, membre de la Section française de l'Internationale ouvrière, du Parti socialiste unifié, et enfin du Parti socialiste. Ministre de l'Éducation entre 1981 et 1984, il est à l'origine des zones d'éducation prioritaires.
(Source : Wikipedia)

L'organisation des enseignements

La classe de 6^e, dernière année du cycle 3, doit permettre aux élèves de **s'adapter à l'organisation et au cadre de vie du collège**, ainsi que **d'assurer la continuité des apprentissages** entrepris dans les deux premières années du cycle dans les classes de CM1 et de CM2.



27 heures de cours par semaine

Matière	Horaire hebdomadaire
Education physique et sportive (EPS)	4 h
Arts plastiques	1 h
Education musicale	1 h
Français	4 h 30
Histoire géographie enseignement moral et civique	3 h
Anglais	4 h
Initiation à l'espagnol (spécifique au collège de Fronton)	1 h durant un semestre
Initiation à l'italien (spécifique au collège de Fronton)	1 h durant un semestre
Mathématiques	4 h 30
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
Technologie	1 h 30
Sciences physiques	1 h

L'évaluation des élèves en 6^{ème}

En cours d'année, les professeurs de chaque discipline évaluent régulièrement le niveau d'acquisition des compétences travaillées à l'oral et/ou à l'écrit, sur une échelle de **1 à 4** :

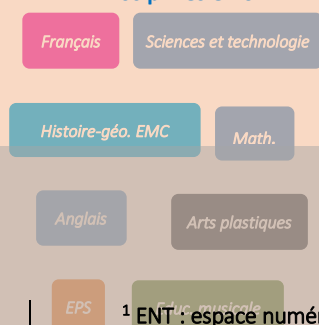
1	Maîtrise insuffisante	●
2	Maîtrise fragile	●
3	Maîtrise satisfaisante	●
4	Très bonne maîtrise	●

Un **bulletin scolaire** est communiqué tous les trimestres à la suite du **conseil de classe**. Y figurent le bilan par discipline, la synthèse du professeur principal, et le niveau d'acquisition des compétences par domaine.

Chaque discipline contribue à l'évaluation des domaines du **socle commun** de **connaissances**, de **compétences** et de **culture** (S4C) :

Disciplines en 6^{ème}

Domaines du S4C



Les services du collège

1 ENT : espace numérique de travail - Voir page 8

Direction – rentrée 2022

Service	Personnel(s) rattaché(s)	Fonctions	Comment nous joindre
Direction – rentrée 2022	Principal Olivier Fourès	Dirige le collège. Est secondé par le principal-adjoint et l'adjointe gestionnaire. Est responsable de la politique générale de fonctionnement de l'établissement Organise le temps scolaire des élèves et des enseignants, préside les conseils de classes, le conseil d'administration, le conseil de discipline. Est responsable de la sécurité des personnes et des biens. Encadre l'ensemble du personnel.	Sur rendez-vous uniquement.  Demander le secrétariat de direction au 05.62.79.87.50 ou  0311721c@ac-toulouse.fr (Les mails sur les adresses personnelles ne sont pas pris en compte)
	Principal-adjoint	Seconde le principal, en particulier dans le domaine de l'organisation du fonctionnement du collège.	
	Adjointe – gestionnaire Pascale Gravier	Seconde le principal, en particulier dans le domaine de la gestion matérielle et financière. Assure la gestion des agents territoriaux.	Sur rendez-vous uniquement.  demander le secrétariat d'intendance au 05.62.79.87.50
	Secrétariat de direction Stéphanie Andrieux Charles Turpin	S'occupe des dossiers des personnels et des élèves (inscriptions, suivi de scolarité, orientation, diplômes...). Prend les rendez-vous.	Horaires d'ouverture : Du 1 au 12 juillet 2021 et du 25 au 31 août 2021: 8h30-12h15/13h30-16h
	Secrétariat d'intendance Véronique Bacalerie	S'occupe des dossiers financiers (factures, restauration scolaire...). Ainsi que des dossiers d'aides financières: bourses, fonds social, ARS (aide à la restauration scolaire)	Durant l'année scolaire : 8h-12h15 / 13h30-17h15  05.62.79.87.50  gestion.college-fronton@ac-toulouse.fr

Santé, social et orientation

Service	Personnel(s) rattaché(s)	Fonctions	Comment nous joindre
	Médecin scolaire D ^r Christine Bertault	Son rôle est avant tout axé sur la prévention. il doit surtout contrôler l'état de santé général de l'élève, détecter les problèmes éventuels et conseiller l'équipe pédagogique et les parents sur la marche à suivre.	Secrétariat au collège Claude Cornac à Gratentour :  05.62.79.92.60
	Infirmier scolaire	Accueil et écoute les élèves ou les personnels pour tout motif que ce soit. Evalue les situations présentées. Soigne les maux bénins. Traite les urgences en faisant appel au SAMU si besoin et en donnant les premiers soins. Orie chaque fois que nécessaire, vers le médecin traitant ou le spécialiste adapté.	 Demander l' infirmier au 05.62.79.87.50
	Assistante sociale Marielle Vidal	Aide les jeunes scolarisés à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne (relations, travail, maladie, ...). En recherche les causes, établit un bilan et propose des solutions pour y remédier. Informe les jeunes en difficultés et leurs familles sur leurs droits, les oriente vers les services compétents, les accompagne dans leurs démarches.	 Demander l' assistante sociale au 05.62.79.87.50
	Psychologue de l'éducation nationale (ex conseillère d'orientation psychologue) Manon Dall' Alba	Favorise la réussite et l'investissement scolaire de tous les élèves. Accompagne les élèves rencontrant des difficultés, en situation de handicap ou en risque de rupture scolaire. Réalise des bilans psychologiques avec l'accord des familles. Aide chaque élève à définir son projet d'avenir à partir de ses centres d'intérêts, compétences et situation personnelle, avec l'appui éventuel de questionnaires d'intérêts.	 Demander la psychologue de l'éducation nationale au 05.62.79.87.50

Tableau mis en forme

Mis en forme : Gauche

Service	Personnel(s) rattaché(s)	Fonctions	Contact
Vie scolaire	Conseiller(e) principal(e) d'éducation (CPE) Vanessa Borlot Carine Lefèbres	Seconde le chef d'établissement dans l'organisation et l'animation de la vie scolaire et assure le lien entre les familles et l'équipe pédagogique. Assure le suivi individuel des élèves (discipline, scolarité, orientation), en lien avec tous les membres de la communauté éducative.	Horaires d'ouverture : Durant l'année scolaire : 8h-11h40 / 13h15-17h30 
	Assistant(e)s d'éducation	Assure l'encadrement et la surveillance des élèves.	Demander la vie scolaire ou le CPE au 05.62.79.87.50
	Auxiliaire de vie scolaire (AVS) / Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	Intervient auprès des élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant accueillis en classe ordinaire.	Information communiquée en début d'année scolaire
Le professeur principal de la classe		Fait le lien entre tous les personnels qui suivent l'élève : les professeurs, les CPE, les personnels sociaux et de santé, le psychologue de l'Education nationale, et l'équipe de direction. Il est également l'interlocuteur privilégié des familles et des élèves.	Sur rendez-vous.  Via la messagerie de l'ENT.

Le calendrier des vacances 2022-2023

Académie de Toulouse, région Occitanie		
Vacances	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Toussaint	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022
Noël	Vendredi 16 décembre 2022	mardi 3 janvier 2023
Hiver	Vendredi 17 février 2023	Lundi 6 mars 2023
Printemps	Vendredi 21 avril 2023	Mardi 9 mai 2023
Été	Vendredi 7 juillet 2023	Date non fixée à ce jour

L'espace numérique de travail – ENT

<http://alain-savary.ecollege.haute-garonne.fr/>

L'**espace numérique de travail** (ENT), accessible par internet (ordinateur, tablette, téléphone), permet aux élèves, aux parents et aux personnels enseignants et non enseignants, d'avoir accès à des services numériques qui leurs sont destinés.

Avec l'ENT, vous pouvez obtenir des informations sur l'établissement : les horaires et les emplois du temps, la restauration, les dates de conseil de classe, etc.

Sur la page d'accueil, une rubrique « le fonctionnement du collège » vous donne accès en permanence à l'ensemble des informations disponibles concernant le collège (fonctionnement, règlement, déroulement de l'année)

Vous pouvez également consulter les informations concernant votre enfant : le cahier de texte pour y trouver les activités menées en classe ainsi que les travaux ou devoirs à faire à la maison. Vous y trouverez aussi les notes, les absences et les retards de votre enfant.

Les **codes d'accès individuels** « parent » et « élève » sont distribués à la rentrée scolaire.



Afin de protéger la planète, le collège a généralisé les **classes sans carnet de correspondance**. Les formalités administratives telles que la régularisation d'une absence ou bien une décharge de sortie par exemple s'effectuent désormais via l'ENT.



Bulletin d'information COLLEGE ALAIN SAVARY

2018-2019
N°4
Mai 2019



Les réinscriptions au collège

Réinscription en ligne

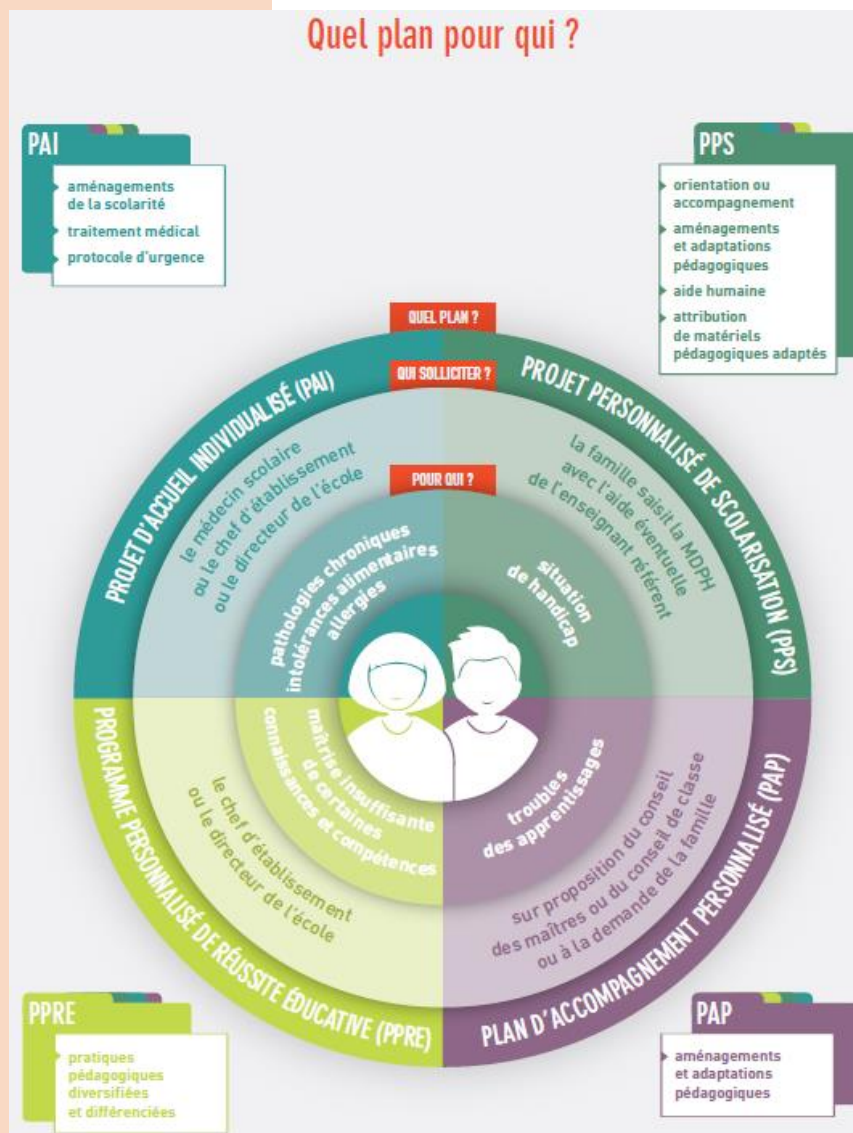
Dans le cadre de notre démarche éco-citoyenne et dans le prolongement de notre projet de dématérialisation, les informations traditionnellement collectées via un dossier de réinscription papier le seront désormais via un formulaire sécurisé sur l'ENT uniquement accessible avec un compte « parents ». La procédure ne prend pas plus de 10 minutes et vous demande de saisir des informations concernant le régime, les options souhaitées, les informations d'urgence et le droit à l'image. Ce formulaire sera mis en ligne à compter du 15 mai et sera ouvert jusqu'au 1^{er} juin (sur l'ENT : [college/reinscription](#)). Le fait d'avoir rempli ce formulaire ne validera pas définitivement la réinscription. Cette dernière deviendra effective lorsque votre enfant sera en règle avec l'établissement (factures payées, manuel et livres rendus).

Un **bulletin d'information** à l'attention des parents est publié tous les deux ou trois mois selon l'actualité du collège.

Il permet de vous tenir au courant des nombreux événements concernant la vie du collège.

Répondre aux besoins particuliers des élèves

L'attention portée aux besoins particuliers des élèves est une priorité de tous les personnels du collège Alain Savary de Fronton. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le **professeur principal** de votre enfant, le **CPE** ou bien l'**infirmier scolaire**. Ils vous guideront vers le dispositif d'aide le plus approprié :



Le règlement intérieur du collège

Le règlement intérieur est le document qui définit l'ensemble des règles de vie de l'établissement et fixe les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative.

Comment est élaboré le règlement intérieur du collège?

Le règlement intérieur est préparé par l'équipe de direction, en concertation avec les autres membres de la communauté éducative. Il est examiné et voté par le conseil d'administration, puis soumis au contrôle administratif du recteur d'académie, auquel il est transmis. Il peut faire l'objet d'un réexamen, en vue d'une meilleure adaptation au contexte scolaire.

Que trouve-t-on dans le règlement intérieur ?

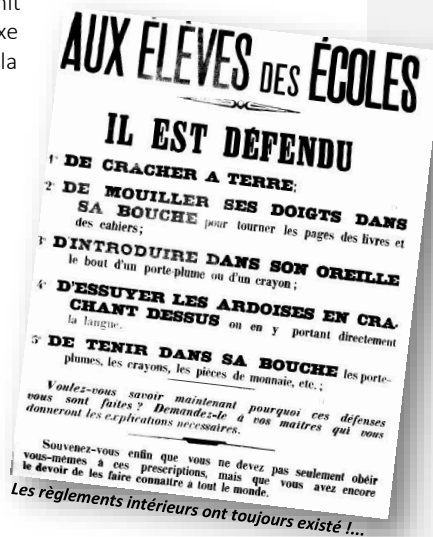
Les règles de vie

Le règlement intérieur rassemble et fixe l'ensemble des règles de vie dans l'établissement. Il rappelle les règles de civilité et de comportement.

Il fixe, par ailleurs, les mesures d'organisation de l'établissement.

Les sanctions et punitions

Le règlement intérieur contient un chapitre sur la discipline des élèves et les sanctions disciplinaires et les punitions scolaires.



Les horaires du collège

	Matinée					Après-midi				
	M1	M2	Récré	M3	M4	S1	S2	Récré	S3	S4
Mise en rang	8h25			10h37		12h53			15h02	
Début des cours	8h30	9h28		10h42	11h40	12h55	13h53		15h07	16h05
Fin des cours	9h25	10h23		11h37	12h35	13h50	14h48		16h02	17h00

Les élèves sont tenus d'entrer et de sortir par le portail principal dès la descente du bus et doivent être présents au collège 5 minutes avant le début de la classe.

L'emploi du temps de la semaine...

Exemple d'un emploi du temps d'un élève de 6^{ème}

	lundi		mardi		mercredi		jeudi	vendredi
8h30	Semestre 1	Semestre 2	Mathématiques Salle 7	Mathématiques Salle 7	FRANCAIS Salle 9	TECHNOLOGIE Techno 1		FRANCAIS Salle 9
M1	ITALIEN Salle 4	Espagnol /6						
9h30			Mathématiques Salle 7	Mathématiques Salle 7	TECHNOLOGIE Techno 1	FRANCAIS Salle 9	TECHNOLOGIE Techno 1	ANGLAIS LV1 Salle 12
M2	1		S.V.T. labo 4	S.V.T. labo 4				
10h30				Arts Plastiques Salle 8 - ARTS PLA	ANGLAIS LV1 Salle 12		Mathématiques Salle 7	HISTOIRE & GEOGRAPH. Salle 20
M3	HISTOIRE & GEOGRAPH. Salle 20	SCIENCES PHYSIQUES Labo 1						
11h30	2	3			Mathématiques Salle 7			
M4	HISTOIRE & GEOGRAPH. Salle 20							
12h30				5				
13h00								
S1								
14h00								
S2	FRANCAIS Salle 9						ANGLAIS LV1 Salle 12	S.V.T. labo 4
15h00								S.V.T. labo 4
S3				ANGLAIS LV1 Salle 12				
16h00								
S4	E.P.S.	4		HISTOIRE & GEOGRAPH. Salle 20				Mathématiques Salle 7
17h00								

1	Lundi	M2	Mathématiques	Salle 7
2	Lundi semaine A ¹	M3	Histoire-géographie	Salle 1
3	Lundi semaine B ¹	M3	Sciences physiques	salle Labo1
4	Lundi	S3-S4	EPS	Gymnase
5	Pause méridienne	les élèves sont appelés à demi-pension, par classe, selon un ordre différent d'une période à l'autre.		
6	Le vendredi, en semaine A, l'élève termine les cours à la fin de M4			
7	Le vendredi, en semaine A, l'élève termine les cours à la fin de S4			

¹ Le calendrier des semaines A et B est distribué aux élèves en début d'année scolaire

Questions les plus courantes...

Modification d'emploi du temps, professeur absent... Est-ce que mon enfant est autorisé à entrer après 8h30 ou à sortir avant 17h ?

Cela dépend de son « régime de sortie » (*externe, demi-pensionnaire* (DP) ou *demi-pensionnaire utilisant les transports scolaires* (DP B)). Toutes les réponses sont dans le paragraphe suivant : **Le régime des sorties.**

Mon enfant est absent pour cause de maladie, dois-je prévenir le collège, et comment ?

Oui ! Le matin même en appelant la vie scolaire par téléphone, et en utilisant la messagerie de l'ENT (compte « parent » uniquement).

Une absence n'est administrativement régularisée que lorsque le collège a été informé par écrit (message via l'ENT).

Mon enfant a une inaptitude ponctuelle de pratique sportive, doit-il aller en cours d'éducation physique et sportive (EPS) ?

Oui ! Il présente le certificat médical à son professeur d'EPS qui décidera, en fonction du motif de la dispense et de l'activité pratiquée, s'il va en cours ou en étude. En effet, un élève ayant une inaptitude ponctuelle peut, selon l'activité, arbitrer, accompagner ses camarades ou autre.

Pour une inaptitude plus longue, une autorisation de dispense peut être demandée au chef d'établissement qui donnera son accord (ou pas) après avis du professeur d'EPS et/ou du médecin scolaire.

Le régime des sorties

Choix possibles en début d'année :

	Elève prenant les transports scolaires	Elève ne prenant pas les transports scolaires	
Elève externe		EXTERNE	
Elève demi-pensionnaire	DP Bus	DP	DP Bus

DP



Concerne les élèves demi-pensionnaires qui ne prennent pas le bus.

Les élèves entrent au collège à leur première heure de cours de la journée et sortent à leur dernière heure de cours indiquée sur l'emploi du temps.

Le déjeuner est considéré comme un cours.

En cas d'absence exceptionnelle d'un professeur lors de la première ou de la dernière heure de cours de la journée (dès 14h), l'élève peut entrer ou sortir avec une décharge rédigée par les parents via l'ENT.

Si la dernière de cours de la journée est le matin et que les parents ne souhaitent pas que l'enfant déjeune à la cantine, la décharge via l'ENT doit être communiquée au plus tard 24h avant (dans ce cas, l'absence à la cantine ne peut donner lieu à un remboursement).

Pas de sortie autorisée entre deux cours.

DP Bus



Concerne TOUS les élèves demi-pensionnaires qui prennent le bus (ou dont les parents souhaitent que leur enfant reste sur l'établissement de 8h30 à 17h).

Les élèves entrent au collège à 8h30 et sortent à 17h.

Le déjeuner est considéré comme un cours.

En cas d'absence exceptionnelle d'un professeur lors de la première ou de la dernière heure de cours de la journée (dès 14h), l'élève peut entrer ou sortir avec une décharge rédigée par les parents via l'ENT et une prise en charge au portail pour la sortie.

Si la dernière de cours de la journée est le matin et que les parents ne souhaitent pas que l'enfant déjeune à la cantine, la décharge via l'ENT doit être communiquée au plus tard la veille (dans ce cas, l'absence à la cantine ne peut donner lieu à un remboursement).

Pas de sortie autorisée entre deux cours.

EXTERNE



Concerne uniquement les élèves qui ne mangent pas à la cantine.

Les élèves entrent au collège à leur première heure de cours et sortent à leur dernière heure de cours suivant leur emploi du temps par demi-journée.

En cas d'absence exceptionnelle d'un professeur lors de la première ou de la dernière heure de cours de la demi-journée, l'élève peut entrer plus tard ou sortir plus tôt avec une décharge rédigée par les parents via l'ENT.

L'ouverture du portail par un assistant d'éducation s'effectue 5 minutes avant chaque sonnerie de début de cours ainsi que de 11h30 à 11h45 et de 13h45 à 14h.

En dehors de ces horaires, le portail ne sera pas ouvert.





La restauration scolaire

Le service de restauration est ouvert le **lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

La cuisine fonctionne de manière autonome : tous les repas sont fabriqués sur place par l'équipe : 2 cuisiniers professionnels et 4 agents polyvalents. Les menus et les commandes sont réalisés par le chef de cuisine et la gestionnaire dans un souci essentiel d'équilibre alimentaire et de variété. Environ 800 repas par jour sont servis, avec le plus souvent possible des produits frais, viandes, fruits, légumes, issus de producteurs locaux.



Les tarifs

Ils sont fixés par le *Conseil départemental* de la Haute-Garonne :

Forfait septembre/décembre 2022 56 jours 180,00 €

(Les tarifs pour l'année 2023 seront communiqués ultérieurement).

Les factures sont **envoyées par mail** en début de trimestre, et avant les congés d'automne pour la période septembre/décembre.

Il est possible d'échelonner le paiement : en 2 ou 3 fois, ou tous les mois. Pour cela, contacter le **secrétariat de l'intendance** (05 62 79 87 52)

Les aides financières

Les bourses de collège

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire. Elles se déclinent en 3 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge.

La campagne des demandes de bourse de collège pour l'année scolaire 2022-2023 débutera le jour de la rentrée scolaire. **Des informations relatives à cette campagne (demandes en lignes, formulaires- papier) seront communiquées à la rentrée de septembre.**

Le fonds social

Ce fonds est destiné à faire face rapidement à des situations difficiles que peuvent connaître des familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. Cette **aide exceptionnelle** peut prendre la forme d'une aide financière directe ou de prestations en nature (frais de demi-pension, fournitures diverses, etc.).

La décision d'attribution de l'aide relève du chef d'établissement après avis de la commission.

La demande s'effectue auprès de l'assistante sociale ou de l'intendance.

L'aide à la restauration scolaire ARS (Conseil Départemental 31)

En Haute-Garonne, une aide à la restauration scolaire des collégiens est accordée sous conditions de ressources des familles. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des frais de demi-pension, en fonction du quotient familial CAF.

Vous pouvez faire une simulation, et votre demande en ligne dès le mois de juin sur le site du Conseil Départemental : <https://ars.ecollege.haute-garonne.fr/identity/connect>

Pour tout renseignement, le service gestion du collège est à la disposition des familles.

L'allocation de rentrée scolaire (CAF)

L'Allocation de Rentrée Scolaire est versée directement par les *caisses d'allocations familiales* (CAF) ou la *Mutualité Sociale Agricole* (M.S.A).

Les parents d'enfants de 11 à 14 ans n'ont aucune démarche à accomplir : les CAF versent automatiquement l'ARS aux familles déjà allocataires qui remplissent les conditions.

Les familles n'ayant pas de dossier à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) peuvent télécharger leur demande d'ARS sur le site Internet www.caf.fr.

Les transports scolaires

13 lignes de car desservent le collège. L'organisation relève du conseil départemental de la Haute-Garonne.

<https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/>



**HAUTE-GARONNE**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

À PROXIMITÉ ▼

NOS SERVICES ▼

VOTRE DÉ

TRANSPORTS - ADMINISTRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Service des transports scolaires

1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex

☎ Numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe : 0 800 0115 93

✉ transports.scolaires@cd31.fr

Horaires d'ouverture

Bureau d'accueil des transports scolaires ouvert du lundi au vendredi de 8:45 à 12:15 et de 13:45 à 16:45.

Le centre de documentation et d'information (CDI)

Le CDI du collège est un espace d'accueil pour tous les élèves de l'établissement et remplit plusieurs fonctions :

Lieu de lecture

Comme une bibliothèque, le CDI propose aux élèves de nombreux et divers types de documents : romans (classiques, littérature jeunesse, en langues étrangères...), livres documentaires, pièces de théâtre, recueils de poésie, contes, bandes dessinées, magazines... qu'ils peuvent lire sur place ou emprunter.



Espace de travail

Le CDI accueille les élèves pendant les heures de permanence, le temps de cantine, la récréation ou l'étude. Les élèves peuvent également venir au CDI dans le cadre de séances pédagogiques menées en collaboration avec un enseignant sur des sujets variés. Les élèves reçoivent une *éducation aux médias et à l'information (EMI)*.

Lieu d'information sur l'orientation et les métiers

Pour aider les élèves dans leur démarche d'orientation, le CDI met à leur disposition de la documentation sur les études, les diplômes et les métiers.

Espace d'ouverture culturelle

De nombreuses manifestations culturelles viennent jalonner l'année au CDI : semaine de la presse, de la poésie, expositions de travaux d'élèves, concours, présentation d'ouvrages autour d'un thème...

Les **pages d'ouverture** du CDI sont régulièrement mises à jour et consultables sur l'ENT.

Les devoirs au collège

Pour un élève de collège, **faire ses devoirs**, au-delà d'être une obligation, est une vraie nécessité pour réussir sa scolarité.

Pour les élèves qui rencontrent des difficultés dans ce domaine, le collège propose de les accompagner grâce au dispositif « **devoirs faits** ». L'organisation de l'année à venir ainsi que les conditions d'inscription vous seront communiquées à la rentrée.



L'association sportive (A.S.)

L'association sportive du collège Alain Savary, affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) propose de nombreuses activités sportives : gymnastique rythmique, hand-ball, basket, tennis de table, danse.

Les horaires des entraînements sont communiqués en début d'année scolaire.

L'Association Sportive du collège Alain Savary de FRONTON labellisée ECO-RESPONSABLE

Par Admin Alain Savary, publié le lundi 4 février 2019 14:29 - Mis à jour le lundi 4 février 2019 14:43



Les élèves de l'AS DANSE du collège ont participé à un concours ETHIC'ACTION organisé par l'UNSS. Une subvention et le label ECO-RESPONSABLE font la fierté de tous les participants.

UNSS Gymnastique Rythmique

Catégories : UNSS

Par CATHERINE LAMONZIE, publié le lundi 15 avril 2019 18:50 - Mis à jour le lundi 20 mai 2019 17:23

LAURENTIUM

UNSS Gymnastique Rythmique

Résultat du championnat de France UNSS gymnastique rythmique en catégories collège (excellence et établissement) : pas moins de 50 équipes et les Frontonnaises peuvent être fières de leur brillante 7e place.

Le collège Savary brille aux France UNSS



Le foyer socio-éducatif (F.S.E)

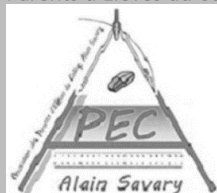


Le FSE du collège Alain Savary est une association loi 1901 qui permet de financer des actions originales à l'attention de tous les élèves, dans les domaines culturel, de la santé et de la citoyenneté. Etre adhérent au FSE permet également d'obtenir des subventions pour les voyages scolaires.

Les conditions d'adhésion sont communiquées au moment de l'inscription.

L'association des parents d'élèves du collège (A.P.E.C)

Les parents d'élèves sont présents dans de nombreuses instances du collège : conseil d'administration, conseil de discipline, conseil de classe, conseil de vie collégienne, commission de fonds social... N'hésitez pas à prendre contact avec L'Association des Parents d'Elèves du Collège (APEC).



<http://apecalainsavaryfronton.eklablog.com/>

Adresse mail : apecalainsavary@outlook.fr

Liens utiles

L'environnement numérique du collège :

<http://alain-savary.ecollege.haute-garonne.fr/>

Tout savoir sur le fonctionnement du collège :

<https://alain-savary.ecollege.haute-garonne.fr/informations-pratiques/fonctionnement-du-college/tout-savoir-sur-le-college-51096.htm>

Les aides financières au collège :

<https://alain-savary.ecollege.haute-garonne.fr/informations-pratiques/gestion-et-demi-pension/les-aides-financieres-au-college-33652.htm>

LOGIN : un collège connecté :

<https://alain-savary.ecollege.haute-garonne.fr/le-college/log-in-51453.htm>

Les règlements au collège :

<https://alain-savary.ecollege.haute-garonne.fr/informations-pratiques/fonctionnement-du-college/les-reglements-du-college-28076.htm>

Aide à la restauration scolaire :

<https://ars.ecollege.haute-garonne.fr/identity/connect>

L'ensemble du personnel
du collège Alain Savary
vous souhaite
une belle rentrée !